Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 78 (1952)

Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

78e année 4 octobre 1952 N° 20

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour les abonnements s'adresser à :
Administration du « Bulletin technique de la Suisse romande » Librairie Rouge & Cie S. A., Lausanne
Compte de chèques postaux II. 5775, à Lausanne
Prix du numéro : Fr. 1.40

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Société vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosgurin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin Technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces
Le millimètre (larg. 47 mm) 24 cts
Réclames : 60 cts le mm (largeur 95 mm)
Rabais pour annonces répétées
Annonces Suisses S.A.
5 Rue Centrale. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Sécurité et signalisation*, par R. Dutoit, ingénieur, chef de la section des installations de sécurité du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne. — Divers : *Les mouvements d'énergie électrique à travers les frontières des pays européens.* — Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale : *50e assemblée générale.* — Nécrologie : *Dr Roland Zehnder, ingénieur.* — Bibliographie. — Service de Placement. — Documentation générale. — Nouveautés, Informations diverses.

SÉCURITÉ ET SIGNALISATION [1]

par R. DUTOIT, ingénieur, chef de la section des installations de sécurité du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne

Comme toute entreprise industrielle, les administrations de chemins de fer cherchent toujours à déterminer le plus exactement possible les avantages économiques des investissements qu'elles font pour leur développement ou l'amélioration du rendement de leurs installations de voies.

Si la modernisation des installations de sécurité et de signalisation a connu un tel essor ces dernières années, malgré une situation financière en général peu brillante et un coût parfois élevé, c'est que, souvent, celles-ci étaient rapidement amorties par des économies de personnel ou l'emploi plus rationnel et plus intense d'un réseau de voies.

D'autre part, la concurrence toujours plus active de la route obligeant le chemin de fer à accélérer la vitesse de ses trains, ce n'est que grâce à des installations de sécurité appropriées que les aiguillages d'une gare ou d'une bifurcation peuvent être franchis sans réduction de vitesse.

Enfin, un dernier motif à ce renouvellement doit être cherché précisément dans la sécurité très accrue qu'une installation moderne permet d'assurer. Ce dernier avantage qui a non seulement un côté pécuniaire, mais social, ne peut se chiffrer qu'empiriquement ; aussi, ce sont d'ordinaire les arguments économiques et commerciaux qui emportent la décision d'exécution.

Le célèbre adage « Vérité en deçà, erreur au-delà des Pyrénées » semblait une fois de plus vérifié lorsque l'on comparait il y a dix ou quinze ans les réalisations de divers pays européens en matière de sécurité et de signalisation ; en fait, ce n'était souvent qu'une adaptation des installations à des particularités propres à chaque réseau, et à des méthodes d'exploitation liées à la structure géographique et démographique de chaque Etat. En raison de l'importance de ces problèmes, et en vue de fixer les principes de base de la conception de toute installation moderne de sécurité, la création d'une Sous-commission de signalisation a été décidée en 1946 au sein de l'*Union internationale des chemins de fer (U. I. C.)*.

I. Union internationale des chemins de fer Sous-commission de signalisation

Les travaux des sous-commissions techniques de l'Union internationale des chemins de fer (U. I. C.) ont pour objet non seulement l'établissement de normes indispensables aux véhicules roulant en trafic international et faisant l'objet de fiches de prescriptions obligatoires, mais également la rédaction de fiches de recommandations comportant des directives souvent très précises et d'une grande utilité pour l'administration appelée à introduire des nouveautés techniques.

Les tâches de la Sous-commission de signalisation présidée par la Suisse n'étaient pas en principe de rechercher une normalisation qui ne semblait guère possible dans ce domaine, mais d'établir des directives sur les problèmes souvent très

[1] Au sujet de diverses notions spéciales mentionnées dans le présent article, nous renvoyons les lecteurs aux explications données à l'étude intitulée « Signalisation et installations de sécurité », parue dans le numéro 14-15 du *Bulletin technique*, du 12 juillet 1947.